



Streaming/CNM : réaction de la Sacem et de l'Adami à la déclaration d'Emmanuel Macron

La Sacem et l'Adami accueillent avec satisfaction l'annonce du président de la République d'une concertation de la filière musicale sur le financement du Centre national de la musique. Il était grand temps. Cette annonce répond à la demande de nos organisations d'une discussion de fond sur les moyens à donner au CNM et sur la meilleure solution pour y parvenir.

Nous remercions le président de la République de laisser le jeu ouvert en appelant « à *déterminer ensemble, de manière responsable et solidaire, de nouvelles sources de financement internes à la filière tout en en préservant les grands équilibres économiques* ». Nous sommes donc particulièrement enthousiastes à l'idée de pouvoir enfin rechercher le consensus qui permette d'atteindre cet objectif tout en préservant l'intérêt des artistes et créateurs, et ce avec l'aide des pouvoirs publics.

Nous réaffirmons cependant ici la nécessité d'un mode de financement qui ne devra en aucune manière dégrader « la juste rémunération des artistes et créateurs » tel que voulue par le président de la République lui-même.

Il convient désormais de parfaitement évaluer les avantages et inconvénients de chaque solution tout en tâchant d'être créatifs, comme cette filière a su l'être depuis 40 ans, pour imaginer et mettre en place les outils vertueux de son financement.

Contact presse Sacem
service.de.presse@sacem.fr
01 47 15 45 24

Contact presse Adami
Benjamin Sauzay
bsauzay@adami.fr
07 86 95 55 94

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner « contacter le délégué à la protection des données (DPO) »), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous